



CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://www.sntrs.fr>

Numéro 165 du 18 juillet 2008

Pourquoi nous avons voté contre l'avis du Conseil Scientifique de l'INSERM du 8 juillet 2008

Les élus SNTRS CGT ont pris la décision de voter contre l'avis présenté au Conseil Scientifique de l'INSERM du 8 juillet.

Dans un contexte où des signaux forts doivent être exprimés pour soutenir la cohésion du système de recherche français, il leur semble que ce texte, même s'il pose des questions légitimes, est très ambigu et constitue une validation en l'état de la mise en place d'une simple juxtaposition d'agences de moyens thématiques. Nous ne pouvons ainsi cautionner une analyse qui renvoie simplement à des arbitrages de la direction de l'Inserm ou des ministères.

Nous sommes attentifs aux confrontations brutales qui opposent actuellement les universités, qui n'hésitent pas à briser des logiques scientifiques fortes pour des repositionnements stratégiques et s'engager dans une politique de perpétuelle concurrence. Cette logique centrifuge ne peut que donner des résultats identiques à l'intérieur d'organismes de recherche fragmentés.

C'est à partir d'une analyse fine de terrain que nous constatons que les évolutions proposées actuellement nous ramènent à un modèle du passé dont il a été reconnu l'absence d'efficacité à long terme. Or c'est précisément la capacité d'anticiper qui a caractérisé les institutions de recherche, souvent contre les décideurs politiques et industriels préoccupés du retour sur investissement à court terme, et malgré des contextes difficiles où les moyens récurrents étaient volontairement réduits.

Par ailleurs, nous avons été parmi les premiers à demander une simplification des procédures à l'oeuvre dans le monde de la recherche, argument principe de la réforme en cours. Malheureusement, pour de multiples causes autres que structurelles (multiplication des contraintes juridiques, normes internationales, management par projet ...), il y a de grandes chances que la simplification attendue ne soit pas au rendez-vous mais que le tissu scientifique soit déstabilisé.

Nous sommes enfin très inquiets de la quasi-disparition, de fait, des prérogatives des CSS et du CS en matière d'évaluation. L'absence désormais planifiée d'élus dans le système de gouvernance de la politique scientifique va rapidement mettre à jour des dérives qui nuiront à son efficacité. Que dire de la position des élus C, qui représentent la moitié des personnels de l'Inserm, et dont l'action est ouvertement niée.

Autant d'évolutions qui nous amènent à regretter la stigmatisation dont sont actuellement l'objet ceux qui questionnent les motivations profondes et les conséquences du système mis en place. Dans un contexte où la diminution volontaire des recettes, les restrictions budgétaires et le non renouvellement des postes sont des postulats non amendables, il est légitime de rechercher à questionner les intentions et de ne pas se limiter à l'écume des faits.

Alain Giron, Patrick Robert
Elus SNTRS CGT au Conseil Scientifique de l'INSERM